

COMMUNE DE MORSBRONN-LES-BAINS

Séance du 05 avril 2018

Sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Membres présents : Mmes CAMACHO-VIEIRA Yolande, GOUTHIER Aurélie, WIRTH Anne, MM. DEVANLAY Thierry, FUCHS Frédéric, HEBTING Pascal, LETZELTER Alain, MISCHLER Marc, RATZEL Denis, REISS Stéphane, ROTH Pascal, SCHAEFER Marc, WEISS Joseph, WEISSBECKER Jean-Pierre.

Membres absents :

--- oooOooo ---

DCM 2018-014 Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, approuve le compte-rendu de la séance du 15 mars 2018.

DCM 2018-015 Vote du taux des taxes directes locales

Madame le Maire soumet au conseil municipal l'état des notifications des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières. A taux constants, le produit de ces trois taxes sera de 157 554 € en 2018. Elle propose de maintenir les taux appliqués en 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2018.

Le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales en 2018 est donc fixé comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,50 %
- Foncier bâti : 13,50 %
- Foncier non bâti : 59,40%

Ces taux seront reportés dans le cadre II de l'état de notification des taux d'imposition de 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

DCM 2018-016 Budget Principal – Budget Primitif 2018

Madame le Maire soumet au conseil municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2018. Celui-ci se résume comme suit :

- Section de fonctionnement : 448 008.33 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 269 321.65 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2018 présenté par le Maire.

DCM 2018-017 Lotissement des Jardins – Budget Primitif 2018

Madame le Maire soumet au conseil municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2018. Celui-ci se résume comme suit :

- Section de fonctionnement : 50 842.00 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 51 674.00 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2018 présenté par le Maire.

DCM 2018-018 Reconduction de l'opération fleurissement pour l'année 2018

Madame le Maire propose à l'assemblée de reconduire l'opération « fleurissement » au niveau du village.

Elle rappelle le principe :

La commune désigne un fournisseur de plants de géranium. Celui-ci établit un prix de vente du plant. Les habitants de Morsbronn-les-Bains qui souhaitent fleurir leur propriété ont la possibilité de se rendre chez le fournisseur désigné par le conseil municipal pour acheter des plants de géraniums, et bénéficieront d'une réduction égale à la participation de la commune pour l'opération. Au préalable, les administrés intéressés devront remplir et signer un coupon qui sera cacheté par les services de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour la reconduction d'une opération « fleurissement »,
- désigne le fleuriste SINGER de Durrenbach comme fournisseur officiel,
- fixe la participation à 0,45 € par plant de géraniums acheté.

DCM 2018-019 Attribution d'une subvention pour la classe découverte pour un élève en classe de CM1 à l'école primaire d'Ohlungen

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention formulée par le directeur de l'école primaire d'Ohlungen pour la classe découverte au Liebfrauenberg, du 22 au 25 mai 2018, pour l'élève FERBACH Mathis, domicilié à Morsbronn-les-Bains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 7 € par jour et par élève, ce qui représente au total un montant de 28 € à l'école primaire d'Ohlungen.

DCM 2018-020 Matériel appartenant à la municipalité : prix de vente

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un bac de ramassage arrière pour la tondeuse de marque John Deere ainsi que d'un bras déporté dont l'ouvrier communal n'a plus l'utilité.

Madame le Maire propose donc de fixer un prix de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, fixe un seuil minimum de prix de vente comme suit :

- Le bac de ramassage arrière: 500 € minimum
- Le bras déporté : 2 000 € minimum.

DCM 2018-021 Projet CEE TEPCV – Travaux d'éclairage public

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2017-045 du 06 octobre 2017 concernant le projet CEE TEPCV proposé par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn.

Dans le cadre de ce projet CEE TEPCV, M. Marc SCHAEFER, adjoint au Maire, propose à l'assemblée la mise en place d'éclairage public LED le long de la RD27. Cela impliquerait une baisse de la consommation en électricité et donc une économie considérable pour la commune.

Après étude du dossier et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet proposé par l'adjoint au Maire, selon l'enveloppe accordée dans le cadre du projet CEE TEPCV, pour un montant maximum d'environ 20 000 €
- Autorise Mme le Maire à signer tout document y afférent.